



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-08-069

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six août, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Stéphanie PERNOD

Procurations : Claude JOND donne pouvoir à Alain Quinet, Pierre BESSY donne pouvoir à Yann JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Sophie JUELLE, Solange COOKE donne pouvoir à Carine DUNAND

Secrétaire de séance : Franck PRADEL

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 août 2025

D2025-08-069 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION ET MISE A NIVEAU DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ

Exposé : Monsieur Le Maire rappelle que le budget des investissements pour l'année 2025 prévoit une extension du système de vidéoprotection pour assurer la couverture du plan d'eau, avec raccordement à la mairie par un réseau de fibre et mise à niveau du réseau existant.

Par délibération n°D2025-07-061 du 1^{er} juillet 2025, le conseil municipal a d'ores et déjà sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention pouvant aller jusqu'à 50%.

L'appel à projet de l'Etat pour l'année 2025 dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) étant sorti tardivement, un dossier de demande de subvention a d'ores et déjà été déposé en date du 22 juillet 2025.

A ce jour le plan de financement s'établit donc comme suit :

Dépenses	€HT	Recettes	€
Travaux et équipements	70 833,70 €	Région	35 416,85 €
		Etat (FIPD)	21 250,11 €
		Auto-financement	14 166,74 €
TOTAL	70 833,70 €		70 833,70 €

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection pour assurer la couverture du plan d'eau, avec raccordement à la mairie par un réseau de fibre et mise à niveau du réseau existant ;
- **CONFIRME LA SOLLICITATION** auprès de l'Etat au titre du FIPD 2025 d'une subvention aux taux le plus élevé possible ;
- **PRECISE** que la commune couvrira par ses fonds propres la part d'autofinancement restant à sa charge ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires dans le cadre de ce dossier de demande de subvention.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	08
Procurations.....	04
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Franck PRADEL

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 29/08/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. .